



prestation puis embauche => reprise d'ancienneté ?

Par **roadbuster**, le **15/10/2011** à **18:58**

Bonjour,

J'ai été prestataire durant 7ans dans une entreprise dépendant de la CC de la métallurgie et je vais être bientôt embauché.

Savez-vous si une reprise de l'ancienneté est obligatoire ou si cela est uniquement lié aux accord entreprise ?

Merci !

Par **P.M.**, le **15/10/2011** à **21:07**

Bonjour,

Il n'y a a priori aucune obligation de reprise de l'ancienneté sous un autre statut ou si vous étiez en mission par un sous-traitant, sauf négociation et disposition contractuelle lors de l'embauche...